

PROJET D'ORDRE DU JOUR – SÉANCE DU 7 MAI 2024 À 19 H 30

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux du 2, 8 et 29 avril 2024;
4. Information et suivi de dossiers;
5. Période de questions;
6. Administration :
 - 6.1. Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC;
 - 6.2. Dépôt du rapport financier 2023;
 - 6.3. Adoption du règlement 133-2024 relatif à la tarification;
 - 6.4. Adoption du projet de règlement 134-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux;
 - 6.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle;
 - 6.6. Planification stratégique – sondage;
 - 6.7. Politique télétravail – adoption;
 - 6.8. Programme d'aide aux projets récurrents – dépôt de demandes;
 - 6.9. Matériel promotionnel – budget;
7. Sécurité publique;
8. Travaux publics :
 - 8.1. Fauchage – dépôt de soumissions;
 - 8.2. Inspection des égouts sanitaire et pluviaux – budget;
 - 8.3. Remplacement de ponceaux et drainage – octroi de contrat;
 - 8.4. Mandat laboratoire – rues du Couvent, des Tilleuls et du Chemin de Joliette – octroi de contrat;
 - 8.5. Garage municipal – demande de qualification PRACIM;
 - 8.6. Politique relative aux normes de conception et de construction des infrastructures;
9. Hygiène du milieu;
 - 9.1. Autorisation de signature convention PRIMEAU;
10. Loisirs et culture :
 - 10.1. Camp de jour – matériel et fourniture;
 - 10.2. Bibliothèque municipale – travaux connexes;
 - 10.3. Loisir et Sport Lanaudière – adhésion;
 - 10.4. Entretien des terrains de tennis – octroi de contrat;
 - 10.5. Installation de modules de jeux – octroi de contrat;
11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 11.1. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'abroger les définitions et de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments municipaux;
 - 11.2. Adoption du règlement 1088-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
 - 11.3. Politique de l'arbre – adoption;
 - 11.4. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 11.5. Demande d'autorisation de démolition – 466 Grande Côte Ouest;
 - 11.6. Demandes de permis PIIA;
 - 11.7. Association forestière de Lanaudière – adhésion;
12. Courrier;
13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.



133-2024 Titre : RELATIF À LA TARIFICATION

Ce projet de règlement vise à :

- Revoir les tarifs établis pour financer, en tout ou en partie, les biens, services ou activités;
- Déterminer que ces tarifs consistent en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité.

134-2024 Titre : RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

Ce projet de règlement vise à :

- Revoir la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) , spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pourcent (25 %), au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

135-2024 Titre : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce projet de règlement vise à :

- Revoir la réglementation sur la gestion contractuelle afin d'assurer une meilleure transparence et améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;
- Prévoir des mesures additionnelles afin que la Municipalité puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs;
- Prévoir des règles pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées.

1071-83-2024 Titre : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 – NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS PUBLICS

Ce projet de règlement vise à :

- Retirer les marges d'implantation applicables à certains bâtiments municipaux;
- Clarifier la possibilité de construire plus d'un bâtiment municipal sur un même immeuble public.

1088-2024 Titre : RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Ce projet de règlement vise à :

- Assujettir la délivrance d'un permis de construction ou d'un permis de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation impliquant la réalisation de travaux municipaux ou d'une autorisation de prolongement d'infrastructure, à la conclusion préalable d'une entente entre le promoteur et la Municipalité.

